



INSTITUTION
D'AMÉNAGEMENT

DE LA VILAINÉ

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du mercredi 23 octobre 2013

à 9 H 30 à La Roche Bernard

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le mercredi 23 octobre 2013 à 9 H 30 dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUERIN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique.
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique.
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan.
- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan.
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan.
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique.
- Madame Viviane LOPEZ, Conseillère Générale de Loire-Atlantique.

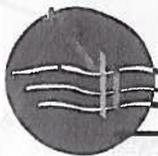
ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.

ABSENT EXCUSÉ :

- Monsieur Thierry DAVIN, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'IAV.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.



INSTITUTION
D'AMÉNAGEMENT

DE LA VILAINE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du mercredi 23 octobre 2013

à 9 H 30 à La Roche Bernard

REÇU EN PREFECTURE
NANTES, LE

12 NOV. 2013

4 – Marais de Redon et de Vilaine : Natura 2000 : animation : 2013-2014

Le présent rapport a pour objet d'annuler et remplacer la délibération en date du 1 mars 2013, établie pour l'année 2013, pour anticiper la fin du programme FEADER 2007-2013

L'IAV a été désignée la structure en charge de l'animation du Document d'Objectifs du site des Marais de Redon et de Vilaine n° FR 5300002. A ce titre, elle peut bénéficier d'une aide financière de l'Etat et de l'Union Européenne (FEADER, mobilisé dans le cadre du dispositif 323 A du Programme de Développement Rural Hexagonal 2007-2013). Une convention établie entre la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et l'IAV définira du 1^{er} janvier 2013 au 30 avril 2014, le contenu de la mission ainsi que les financements de l'Etat et de l'Union Européenne pour la conduire.

Le montant prévisionnel du projet pour les 16 mois s'élève à 35 588,80 euros TTC, comprenant les frais de personnel (mi-temps de la chargée de mission, charges patronales comprises).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Etat	17 542,50 €
Europe	17 542,50 €
Autofinancement	503,80 €

La DREAL Bretagne (guichet unique) a confirmé la disponibilité de 35 085 euros, pour les 16 mois, de fonds publics pour financer cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité:

- retient ce projet dans les conditions proposées
- sollicite les subventions de l'Etat et de l'Union Européenne correspondantes
- charge le Président de signer toutes pièces afférentes

Pour extrait conforme

Le Président

Jean-François GUERIN